

Yvonand

Une femme se bat pour dénoncer le harceleur qui inquiète son voisinage

Ciblée par un homme perturbé psychologiquement, une mère de famille a sollicité la police à de multiples reprises.

Antoine Hürlimann

Mardi matin, à Yvonand, Julie* est encore en état de choc. Deux jours plus tôt, elle était réveillée au petit matin par d'insistants coups de sonnette. Derrière sa porte, un homme maigre et de petite taille s'excite. Il a la cinquantaine et est perturbé psychologiquement. Et surtout, il harcèle la femme et un de ses fils depuis plusieurs jours.

C'est le petit garçon - âgé de 6 ans - qui l'a introduit au sein de l'appartement familial, fin décembre, après avoir été approché en pleine rue. «L'homme fait pitié et semble désœuvré», explique Julie. Déstabilisée mais touchée par cet homme, la mère de famille lui donne son numéro de portable, au cas où il aurait besoin d'aide.

Bombardée de textos

Le cauchemar commence. L'individu, aussi domicilié dans le village nord-vaudois, la bombarde de textos souvent sans queue ni tête. Pire: il cherche à revoir son fils et est même aperçu «en train de hurler son prénom», raconte Julie. Déjà invivable, la situation empire encore quand le Tapa-Sabliia lui envoie des enregistrements vocaux à caractère sexuel. Elle nous les a transmis. Il y dit s'être masturbé en regardant une photo d'elle.



Le harceleur sévit dans les rues d'Yvonand. De nombreux habitants se sont fait importuner. FLORIAN CELLA

La jeune femme est terrorisée. Alors quand il insiste pour s'introduire chez elle dimanche, elle appelle la police. Qui éloigne le harceleur et la rassure. Pensant l'affaire close, elle décide de ne pas porter plainte. Mais il revient dans l'après-midi. Julie n'ouvre pas et se rend le lendemain au poste de police d'Yverdon, bien décidée à agir. En vain.

Sur place, on lui demande de prendre contact mercredi avec les gendarmes qui sont intervenus à son domicile et qui ne sont

«pas disponibles avant». Mais pour elle, pas question de vivre trois jours «la peur au ventre». Une publication sur le groupe Facebook «T'es d'Yvonand si...», qui parle de l'individu, lui donne le courage de livrer son témoignage en ligne. Lundi soir, les langues de nombreux habitants se délient et racontent le comportement déplacé de ce voisin indélicat.

«Zinzin»

Une ancienne policière confie avoir été harcelée pendant trois

mois. «Il venait constamment sonner chez moi et m'envoyait jusqu'à 20 messages par jour, affirmait-elle au téléphone. Chaque fois que je sortais pour promener mon chien, il m'interceptait. Et lorsqu'il n'obtient pas ce qu'il veut, il s'énerve.» Seule la visite d'un ex-collègue au domicile du «zinzin», comme elle le surnomme, lui permettra de retrouver la paix.

Dans l'immeuble, une jeune femme surveille les enfants du quartier depuis sa fenêtre. «Il n'arrête pas de les embêter»,

peste-t-elle. Deux locataires ont écrit à la gérance pour dénoncer l'homme qui viendrait aussi quémander de l'argent aux riverains.

Connu de la police

Contactée, la police cantonale répond que l'homme est connu de ses services «car plusieurs citoyens ont annoncé des comportements dérangeants tout d'abord à Lausanne puis dans la région d'Yvonand». «Il s'agit d'une personne perturbée psychologiquement qui ne s'est ja-

mais montrée menaçante ou agressive à l'encontre des gens. Ces agissements peuvent parfois être de nature à les inquiéter», écrit dans un courriel Olivia Cutruzzolà, cheffe de la section Prévention criminelle et relations avec les citoyens.

Elle reprend: «À notre connaissance, aucune plainte n'a été déposée. Néanmoins, notre division Gestion des menaces et doléances citoyennes vient d'être mise au courant et va mettre en place un suivi en priorité afin de s'assurer de la bonne prise en charge de cette personne par les services compétents.» Par ailleurs, dans un message publié sur Facebook, les autorités d'Yvonand ont aussi voulu rassurer la population en confirmant être au courant de la situation.

Relancée sur les circonstances qui ont empêché Julie de déposer une plainte, Olivia Cutruzzolà explique que la victime s'est rendue à la Police Nord vaudois alors que c'est la gendarmerie qui s'était déplacée chez elle: «Elle a été invitée à reprendre contact avec la gendarmerie afin d'assurer la meilleure prise en charge possible du dossier par les mêmes gendarmes qui étaient intervenus.»

Et de poursuivre: «Mais afin de gagner du temps, et éviter que la victime ne se sente trop en insécurité, le répondant spécialiste en proximité s'est rendu ce jour (ndlr: mardi après-midi) au domicile de la victime afin de l'entendre et de trouver des solutions. Il est reparti avec l'ensemble des éléments et a convenu avec la victime d'un prochain contact pour un dépôt de plainte. La victime peut le contacter en tout temps en cas de problème.» Julie souffle enfin: «J'irai ce mercredi à Yverdon pour finaliser les démarches.»

*Nom connu de la rédaction

Les Ateliers CFF pourraient quitter Yverdon pour Grandson

Ferroviaire
Le site historique de maintenance des rames va s'avérer trop exigü et ne peut être agrandi.

Présents à Yverdon depuis 1855, les Ateliers CFF font partie de l'ADN du chef-lieu nord-vaudois et de son riche passé industriel. Alors quand la rumeur d'une délocalisation court, forcément, l'émotion est vive. D'autant qu'il y a deux ans à peine, Andreas Meyer, à l'époque directeur général de l'ex-régie, annonçait entre deux boggies un développement majeur du site, qu'il visitait devant la presse.

Lundi, les employés ont pourtant reçu une communication interne leur révélant que tout ne se passerait finalement pas comme prévu, a rapporté «La Région». «Des alternatives au site actuel sont examinées», lit-on dans ce courrier, qui évoque l'avenir du site à l'horizon 2030.

Directeur régional des CFF, Alain Barbey l'a confirmé à nos confrères: «Effectivement, on va arrêter à Yverdon [...] Les CFF ambitionnent vraiment de donner à la Suisse romande et au canton de Vaud les moyens d'entretenir une flotte plus importante et complexe que prévu. Et la halte historique ne permet pas de mettre en

place les ambitions que l'on a.»

Un proche du dossier résume ainsi: «Andreas Meyer a fait des promesses qui se sont révélées intenable: le site d'Yverdon est classé monument historique et ne peut pas être agrandi... Son successeur Vincent Ducrot s'en est vite aperçu.»

Or, pour accompagner la croissance de la flotte et faire face aux besoins futurs, les CFF doivent moderniser leurs installations et «optimiser leur processus industriel», selon leurs propres termes. La mise en service de rames automotrices et de trains articulés plus longs nécessite en effet «une adaptation en termes d'entretien».

Savoir-faire à préserver

La Municipalité et le Conseil d'État ont été associés aux réflexions. Tous les protagonistes assurent que le nouveau directeur s'est montré sensible à l'importance que les ateliers ont pour Yverdon et sa région. «Pour leur projet, les CFF ont identifié des terrains leur appartenant du côté de la gare de triage de Denges. Nous avons proposé un site alternatif, qui se trouve à Grandson, explique la présidente du gouvernement, Nuria Gorrite. Les deux seront étudiés et nous avons reçu l'assurance que l'objectif était de maintenir cette activité dans le Nord vaudois, et en tout cas dans le canton.»



Les ateliers sont présents à Yverdon depuis 1855.

«L'important est de ne pas perdre les emplois.»

Jean-Daniel Carrard, syndic d'Yverdon

«La question d'un nouveau site industriel dans le canton de Vaud, pour une mise en service espérée à l'horizon 2028-2030, est actuellement au stade exploratoire. Aucune décision ne sera prise avant ce printemps», commente le porte-parole des CFF, Jean-Philippe Schmidt. «Environ 650 employés travaillent à l'usine des CFF à Yverdon et le know-how (ndlr: savoir-faire) est très important. C'est pourquoi des solutions

sont activement recherchées sur le territoire de la commune et dans la région.» Dans la phase transitoire, les CFF continueront à investir dans les ateliers d'Yverdon, où sont modernisés les trains grandes lignes ICN, et où seront révisés les nouveaux trains Bombardier FV-Dosto.

Le syndic d'Yverdon, Jean-Daniel Carrard, reste donc optimiste: «Ce qui est important, c'est de ne pas perdre les emplois. Ce sont eux que l'on va défendre bec et ongles et à court et moyen terme, ils ne sont pas menacés», souligne celui qui est aussi président d'Agglomération yverdonnoise (AggloY), dont fait partie Grandson. «Il y a une volonté commune, tripartite, de trouver un partenariat.» Vincent Maendly

Gare de Lausanne

Plus rien ne s'oppose au chantier, qui débutera cet été

Les travaux en gare de Lausanne vont pouvoir commencer cet été. Aucun recours n'a été déposé contre la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF), qui avait rejeté en novembre dernier les oppositions des riverains.

Le permis de construire est désormais entré en force, ont indiqué mardi dans un communiqué commun les CFF, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Tous trois disent saluer «avec satisfaction et soulagement cette étape cruciale» pour un projet qui doit garantir le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau ferroviaire suisse.

Le chantier est devisé à 1,3 milliard de francs, dont environ 900 millions payés par la Confédération, mais aussi par CFF Immobilier ainsi que par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Les quais seront élargis et allongés pour accueillir des trains de 400 mètres de long. L'accès aux quais sera aussi facilité. Les passages inférieurs seront complètement reconstruits. De deux actuellement, ils passeront à trois et se-

ront agrandis. Le projet inclut également une nouvelle station pour le métro M2. Les améliorations se feront par étapes et devraient être terminées en dix ans. Le programme Léman 2030, dont la nouvelle gare de Lausanne est l'un des projets phares, prévoit notamment un doublement des places assises entre Lausanne et Genève. Grâce aux travaux, la gare de Lausanne pourra accueillir 200'000 utilisateurs par jour d'ici à 2030, contre 120'000 aujourd'hui.

Pour mémoire, l'Office fédéral des transports (OFT) a approuvé en juin 2019 les plans présentés par les CFF pour la nouvelle gare. Deux recours de riverains ont attaqué cette décision auprès du TAF, avant d'être désavoués fin 2020. Les juges ont notamment estimé que les mesures de protection permettront de respecter les normes en vigueur en matière de bruit. Ils ont aussi relevé que la soixantaine de magasins prévus correspondaient à la fréquentation actuelle et future de la gare. **ATS**